

# **Session des jeunes 2023**

du 9 au 12 novembre

## **Dossier**

### **Politique de la drogue**

Auteur : Rebecca Meier

## Table des matières

De quoi s'agit-il ?	3
Arguments	3
Dépendance	3
Définition	3
Conséquences des addictions	3
Stratégie nationale Addictions	4
Protection des mineurs	6
Exemples de consommation de substances	6
Alcool	6
Cannabis	8
Cigarettes électroniques	10
Médicaments	12
Bases légales	14
Actualités politiques	15
Liens intéressants	17
Liens	17
Bibliographie	18

## De quoi s'agit-il ?

La politique en matière de drogues est un sujet d'une grande importance et d'une grande complexité. Les approches et les points de vue sur la régulation et le contrôle des drogues ont considérablement évolués ces dernières années et sont devenus des sujets de débat public. La question de la légalisation ou de la dépénalisation des drogues, de la disponibilité du cannabis médical ou encore de la prévention de la dépendance pose des questions passionnantes aux politicien\*nes, aux experts de la santé et à la société.

Ce dossier thématique a pour but de donner un premier aperçu du thème des dépendances, de la stratégie actuelle de la Confédération, des bases légales et de ce qui se passe actuellement au niveau politique. Tu trouveras ensuite quelques liens et codes QR qui te permettront d'aller plus loin.

## Arguments

### Dépendance

#### Définition

Pour pouvoir parler d'addiction, il faut qu'au moins 3 de ces critères aient été remplis au cours des 12 derniers mois :

- Envie forte et compulsive
- Perte de contrôle (p. ex. consommation dans des situations où l'on ne souhaite pas vraiment consommer)
- Symptômes physiques de sevrage
- Développement de la tolérance (perte d'effet au fil du temps pour une même quantité consommée)
- Négligence progressive d'autres intérêts
- Consommation continue malgré des effets nocifs avérés

Il faut savoir que l'on peut devenir dépendant non seulement d'une substance comme l'*alcool* ou la *nicotine*, mais aussi d'un comportement. On parle alors d'addiction comportementale. En font partie des exemples tels que *la pratique pathologique de jeux de hasard* ou le *vol pathologique*. (Brackmann, 2023)

"Les termes de dépendance et d'addiction décrivent [donc] un état dans lequel la prise répétée d'une substance [ou d'un comportement] devient une compulsion pathologique qui prend le pas sur tout le reste dans la vie". (Graefe, et al., 2016, p. 350)

#### Conséquences des addictions

Les conséquences des addictions peuvent être très différentes et dépendent fortement du type d'addiction. Elles peuvent avoir des répercussions sur différents aspects de la vie d'une personne. Il s'agit notamment de la santé physique, de la santé mentale, des relations sociales et de la stabilité financière. Concrètement, cela signifie que les conséquences sur la santé (p. ex. cancer ou défaillance d'organe, dépression, perte d'amitiés, endettement, conflits avec la loi)

## Stratégie nationale Addictions

En 2013, le Conseil fédéral a décidé de continuer à investir dans la promotion de la santé et la prévention des maladies. Dans ce cadre, il a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer une stratégie nationale en matière d'addictions, y compris un plan de mesures, pour la période 2014-2017. Le Conseil fédéral a récemment décidé de prolonger cette stratégie nationale.

La Stratégie Addictions se consacre aux 4 objectifs généraux suivants :

- Les addictions sont évitées.
- Les personnes dépendantes reçoivent l'aide et le traitement nécessaires.
- Les dommages sanitaires et sociaux sont réduits.
- Les effets négatifs sur la société sont réduits.

Pour ces 4 objectifs généraux, 8 champs d'action ont été élaborés, pour lesquels des objectifs et des mesures plus concrets ont été formulés. Tu en trouveras un aperçu dans le tableau ci-dessous. Pour la stratégie complète, y compris les mesures, tu trouveras sous la rubrique Liens intéressants un code QR qui te mènera au PDF. (Office fédéral de la santé publique OFSP, 2015, pp. 4-7)

## CHAMPS D'ACTION, OBJECTIFS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

	Champ d'action	Objectif	Objectifs stratégiques
CHAMPS D'ACTION THÉMATIQUES	<b>PROMOTION DE LA SANTÉ, PRÉVENTION ET REPÉRAGE PRÉCOCE</b>	Prévention des addictions et repérage précoce des comportements liés aux addictions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les personnes à adopter un mode de consommation ou un comportement à faible risque et ce, tout au long de leur vie</li> <li>Structurer le cadre sociétal pour rendre les comportements à faible risque attractifs</li> <li>Renforcer le repérage et l'intervention précoces face aux risques d'addiction</li> </ul>
	<b>THÉRAPIE ET CONSEIL</b>	Aide pour surmonter une addiction ou la maîtriser	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les personnes concernées à être en bonne santé physique et psychique, et favoriser leur intégration sociale et professionnelle</li> <li>Adapter les offres de traitement et de conseil aux besoins des personnes concernées et à leurs objectifs thérapeutiques individuels</li> <li>Promouvoir les réseaux de traitement interdisciplinaires et étudier les modalités de financement</li> </ul>
	<b>RÉDUCTION DES RISQUES ET DES DOMMAGES</b>	Offre d'aides à bas seuil et réduction des conséquences négatives liées aux addictions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir et promouvoir un accès à bas seuil aux offres de soutien</li> <li>Développer l'offre de réduction des risques et l'étendre à de nouvelles formes d'addictions</li> <li>Réduire le nombre de décès prématurés, d'accidents, d'actes de violence ainsi que celui des overdoses et des intoxications</li> </ul>
	<b>RÉGLEMENTATION ET EXÉCUTION</b>	Mise en œuvre des lois en tenant compte des aspects sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les effets du cadre légal sur la santé</li> <li>Soutenir les cantons et les communes dans la mise en œuvre des réglementations</li> <li>Développer la collaboration entre les acteurs spécialisés dans l'aide en cas d'addictions et ceux actifs dans le domaine de la sécurité publique</li> </ul>
CHAMPS D'ACTION LIÉS AU PILOTAGE	<b>COORDINATION ET COOPÉRATION</b>	Mise en réseau des partenaires de la politique des addictions et renforcement de coopérations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en réseau les partenaires de la politique des addictions, coordonner leurs activités</li> <li>Promouvoir la collaboration interdisciplinaire et la renforcer au moyen de modèles de coopération</li> </ul>
	<b>CONNAISSANCES</b>	Développement et transmission de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et transmettre des connaissances sur les addictions</li> <li>Promouvoir les offres de formation et de perfectionnement destinées aux professionnels</li> </ul>
	<b>SENSIBILISATION ET INFORMATION</b>	Sensibilisation de la société à des thèmes liés aux addictions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informers les professionnels et le public sur les addictions et sur les moyens de les prévenir</li> <li>Sensibiliser les groupes à risque</li> </ul>
	<b>POLITIQUE INTERNATIONALE</b>	Représentation des intérêts et échange d'expériences au niveau international	Représenter les intérêts de la Suisse au sein des organisations internationales
			Poursuivre l'échange d'expériences et de connaissances

(Office fédéral de la santé publique OFSP, 2015, p. 7)

## Protection des mineur\*es

Pour l'alcool et le tabac, les jeunes sont soumis à d'autres réglementations légales que les adultes. L'OFSP (Office fédéral de la santé publique) l'explique comme suit : "Le développement physique et surtout la maturation du cerveau ne sont pas encore terminés chez les jeunes. C'est pourquoi ceux-ci présentent un risque accru de dommages liés à la consommation d'alcool, de tabac et de drogues illégales. Par rapport aux adultes, les enfants et les adolescent\*es sont également moins stables sur le plan psychique. Plus la consommation de substances addictives commence tôt, plus la probabilité de développer une dépendance augmente. Pour compliquer encore les choses, les jeunes ne sont pas toujours en mesure d'évaluer correctement les conséquences de leurs décisions. En raison de cette vulnérabilité accrue, des mesures ciblées de protection de la jeunesse sont nécessaires". (Office fédéral de la santé publique OFSP, 2019, p. 1)

## Exemples de consommation de substances

### **Alcool**

En Suisse, l'alcool est un produit d'agrément légal et socialement accepté. En cas de consommation excessive, l'alcool peut toutefois entraîner une dépendance et avoir diverses conséquences négatives sur la santé et la société. On distingue généralement la consommation, la consommation épisodique à risque (p. ex. seulement à certaines occasions) et la consommation chronique à risque. La dépendance à l'alcool est la maladie de la dépendance la plus fréquente. Les symptômes typiques sont le développement de la tolérance, l'augmentation de la quantité d'alcool consommée, la perte de contrôle et une forte envie d'alcool (craving). Il en résulte donc une dépendance physique et psychique. Les conséquences aiguës vont de l'instabilité de la démarche et de la position debout à l'étourdissement, à la tachycardie et, dans le pire des cas, à l'affaiblissement du centre respiratoire (= l'impulsion respiratoire est supprimée et on étouffe). Cela dépend toutefois fortement de la quantité aiguë consommée. Les conséquences à long terme sont par exemple la démence liée à l'alcool, l'hypertension, la fibrillation auriculaire, l'inflammation de l'estomac, la carence en vitamine B12, les cirrhoses du foie, etc. (Dr. med. Brackmann, 2023). En raison des effets importants sur la conscience, la conduite d'un véhicule après avoir consommé de l'alcool est par exemple fortement réglementée.

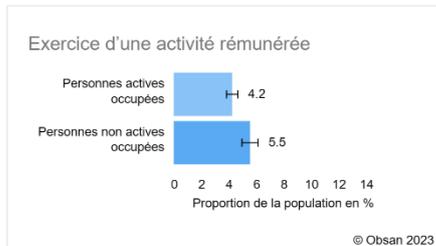
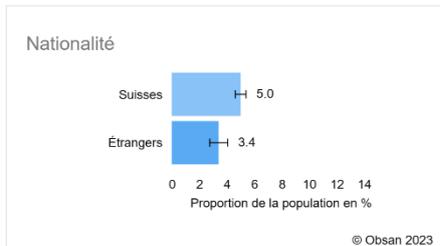
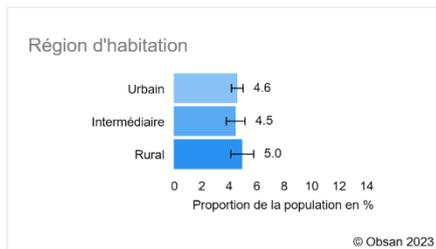
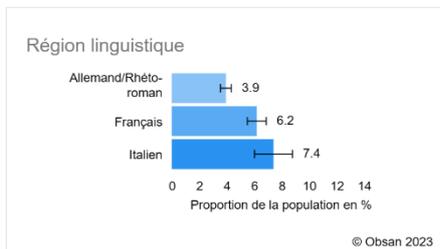
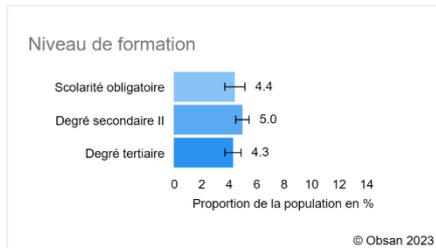
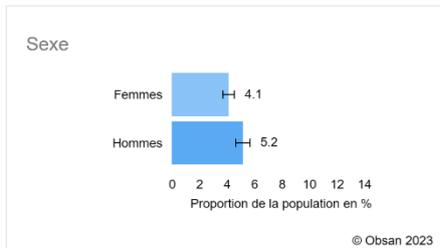
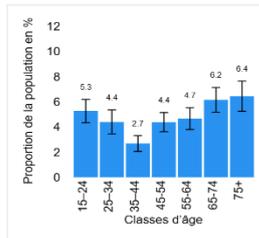
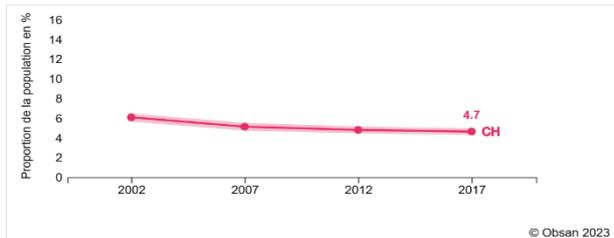
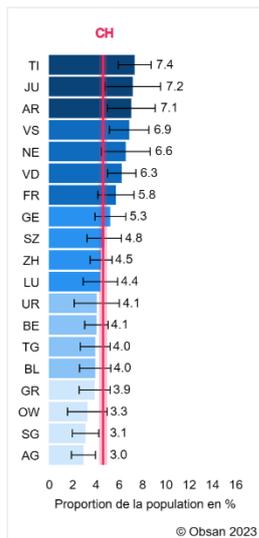
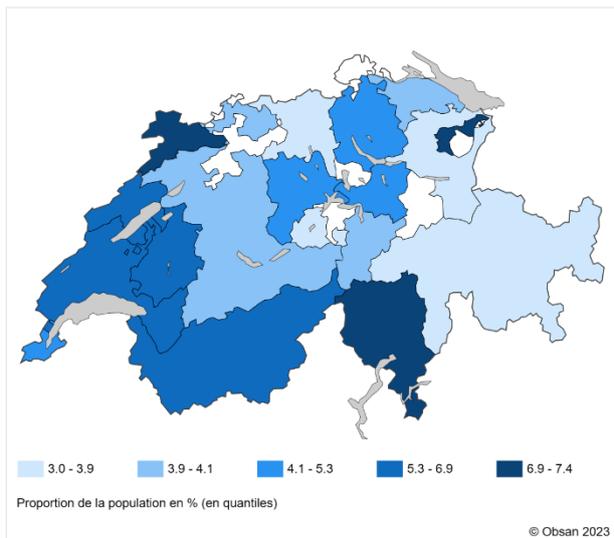
Contrairement à d'autres substances addictives, l'alcool est accepté dans notre société. Par exemple, un verre de vin ou une bière avec un certain repas est souvent considéré comme normal. A cela s'ajoutent les événements sociaux tels que les fêtes de la bière, le carnaval ou encore les soirées dans une association d'étudiant\*es, au cours desquelles de grandes quantités d'alcool sont tolérées. Cela dépend toutefois aussi fortement de la culture. Ainsi, dans les cultures islamiques, bouddhistes et hindouistes strictes, la consommation d'alcool est en principe interdite. (Addiction Suisse, 2011)

Il serait également utile d'indiquer les données relatives à la consommation :

# Consommation d'alcool chronique à risque (âge: 15+)

## Prévalence de la consommation d'alcool chronique à risque

Proportion de la population vivant en ménage privé en % (dont la consommation présente un risque moyen à élevé pour la santé)  
2017 - Total



Source: OFS - Enquête suisse sur la santé (ESS)  
Les valeurs sont représentées avec l'intervalle de confiance à 95%. L'intervalle représenté par la barre d'erreur contient, avec une probabilité de 95%, la valeur réelle pour la population.  
n = nombre de personnes interrogées qui ont répondu à la/aux question(s) analysée(s).  
Les données des cantons ne sont représentées que pour ceux dont l'échantillon a été densifié. Le total suisse porte sur les données de l'ensemble des cantons.  
Les quantiles divisent les valeurs obtenues (ordonnées de manière croissante ou décroissante) en cinq groupes égaux. P. ex., le 1er quantile (couleur la plus claire) contient le 20% des cantons aux valeurs les plus basses.

## **Cannabis**

Le cannabis est la drogue illégale la plus consommée en Suisse. Par cannabis, on entend la plante de chanvre, qui est cultivée dans de nombreux endroits du monde. Elle contient différentes substances actives. Les plus connus sont le THC (tétrahydrocannabinol) et le CBD (cannabidiol). Tous deux appartiennent au groupe des cannabinoïdes. C'est surtout le THC qui est responsable de l'effet psychoactif. On attribue au CBD un effet plutôt calmant. (Addiction Suisse , pas de date)

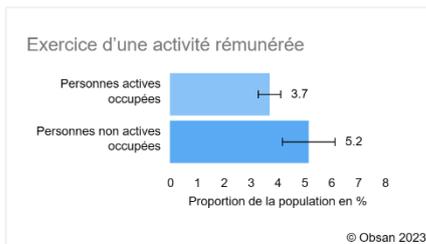
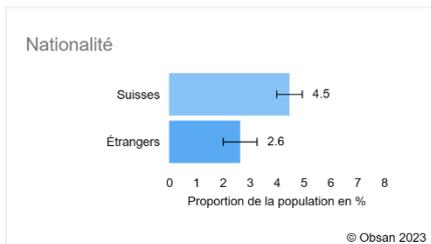
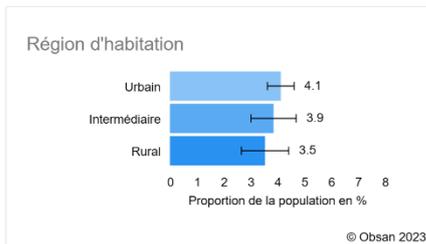
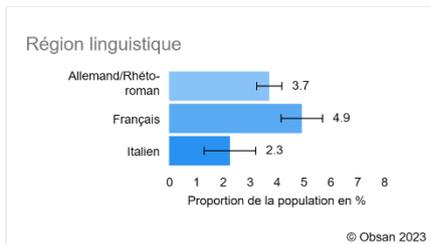
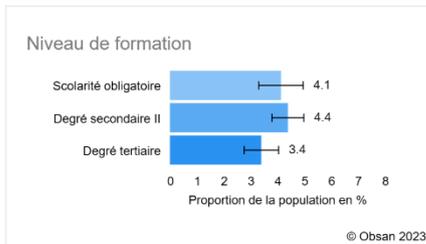
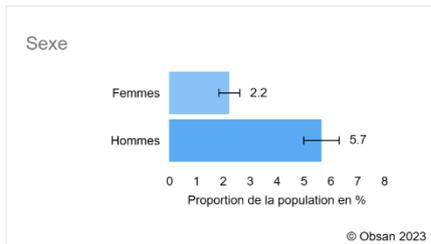
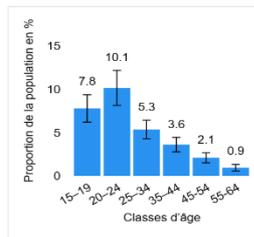
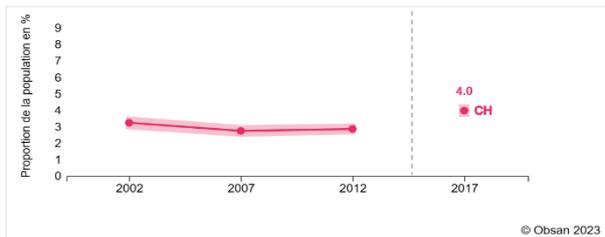
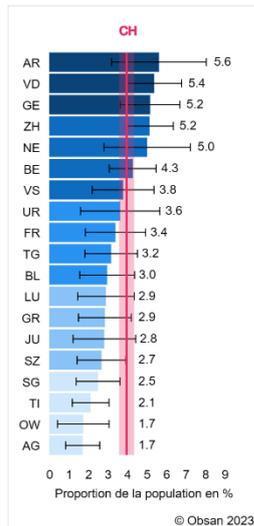
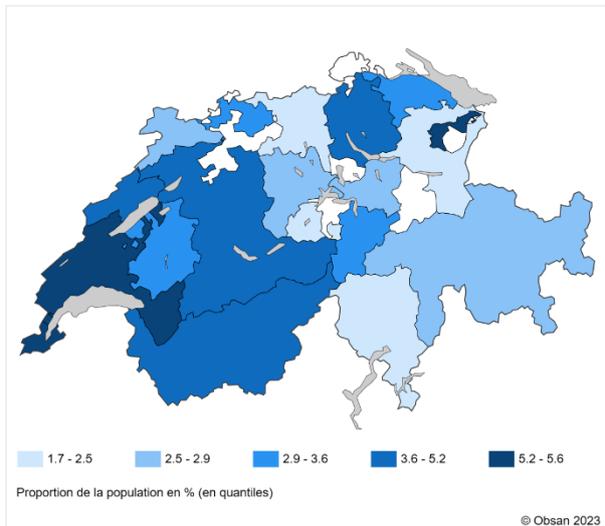
Le cannabis peut être consommé de différentes manières. Il s'agit par exemple de fumer la plante (souvent mélangée à du tabac), de consommer des huiles, des e-liquides ou encore de prendre des médicaments sur ordonnance. Selon la loi sur les stupéfiants, les produits dont la teneur en THC est inférieure à 1% sont autorisés en Suisse. L'expérience montre que les produits à base de cannabis (surtout les joints) saisis par la police ont une teneur moyenne en THC de 12 à 15% (selon le produit). (Addiction Suisse , pas de date)

Les conséquences de la consommation de cannabis sont une diminution de la concentration, de l'attention, de la capacité d'apprentissage et, le cas échéant, des problèmes de fonction pulmonaire. Ceci est particulièrement vrai lorsque le cannabis est fumé. En outre, le cannabis peut s'accompagner d'un manque d'énergie et d'un risque accru de schizophrénie. Il est encore difficile de dire dans quelle mesure c'est le cas et dans quelle mesure le cannabis est lié aux psychoses, par exemple, car les données disponibles ne sont pas très nombreuses. (Cela vient entre autres du fait qu'il est compliqué de faire de la recherche avec des substances illégales). L'influence du THC sur les mineur\*es, en particulier, est encore peu étudiée. (Rédaction Portail Santé, 2019)

# Consommation de cannabis (âge: 15-64)

## Prévalence de la consommation de cannabis

Population vivant en ménage privé âgée de 15 à 64 ans (en %)  
 Au moins une fois par mois, 2017 - Total



Source: OFS - Enquête suisse sur la santé (ESS)  
 Rupture de données entre 2012 et 2017: dans les enquêtes de 2002, 2007 et 2012, la consommation de cannabis au minimum chaque mois au cours des 12 derniers mois avait été demandée. Dans l'enquête à partir de 2017, la consommation au cours des 30 derniers jours est demandée. Les données sont représentées avec un intervalle de confiance de 95%. Cet intervalle contient avec une probabilité de 95% la valeur réelle dans la population.  
 n = nombre de personnes interrogées qui ont répondu à la/aux question(s) analysée(s).  
 Les données des cantons ne sont représentées que pour ceux dont l'échantillon a été densifié. Le total suisse porte sur les données de l'ensemble des cantons.  
 Les quantiles divisent les valeurs obtenues (ordonnées de manière croissante) en cinq groupes égaux. P. ex., le 1er quantile (couleur la plus claire) contient le 20% des cantons aux valeurs les plus basses.

## **Cigarettes électroniques**

Les e-cigarettes se composent d'un embout, d'une batterie, d'un vaporisateur et d'une cartouche. Cette dernière est remplie d'un liquide, un mélange de propylène glycol, de glycérine, d'eau et de substances aromatiques. Le liquide est vaporisé et peut ensuite être inhalé. Les e-cigarettes sont proposées avec ou sans nicotine. (Addiction Suisse , pas de date)

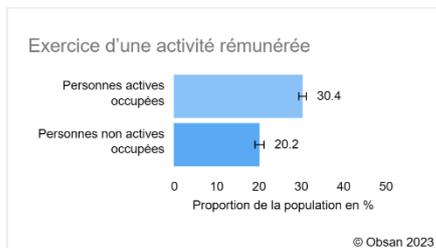
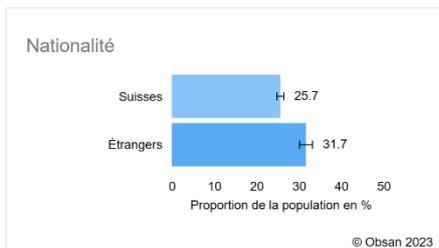
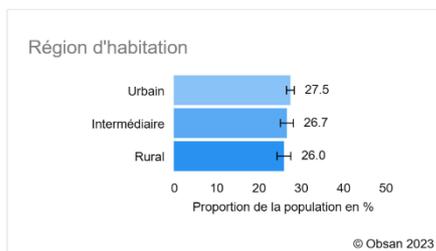
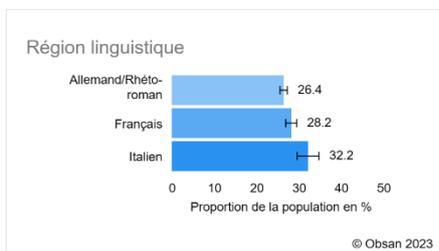
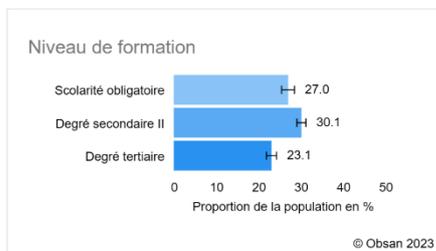
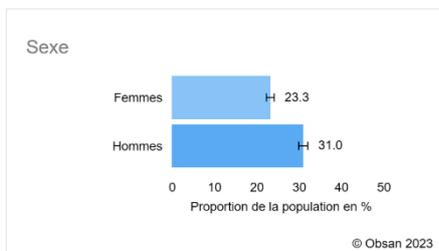
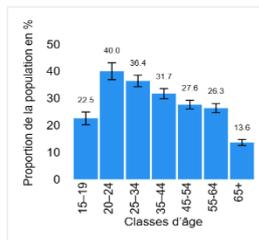
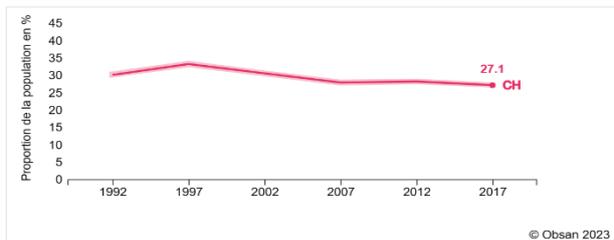
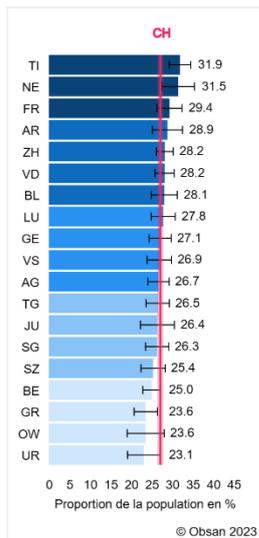
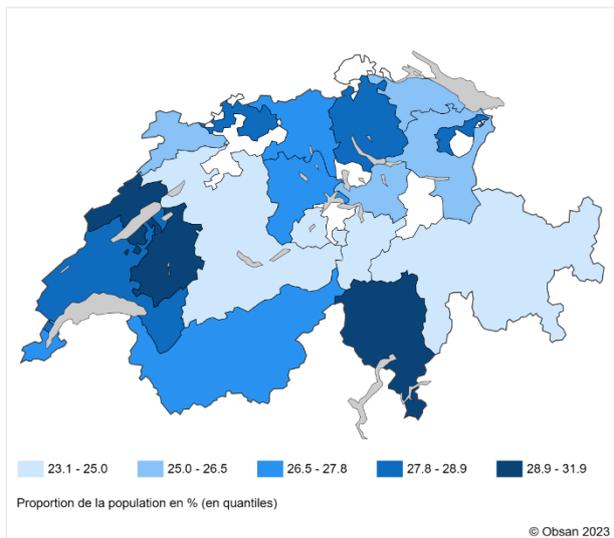
On distingue les produits du tabac à chauffer, qui sont administrés à l'aide de différents appareils de chauffage. Ceux-ci contiennent certes du tabac supplémentaire, mais contrairement aux cigarettes ordinaires, il n'est pas brûlé mais seulement chauffé. Cela est censé libérer moins de substances nocives. Il s'agit toutefois de nouveaux produits du tabac, ce qui signifie que les études sur le sujet sont encore très rares. De plus, le risque de dépendance à ces produits est exactement le même que pour les cigarettes traditionnelles. (Addiction Suisse , pas de date)

Ce qui est en revanche connu, ce sont les conséquences de la nicotine. Il s'agit notamment d'une dépendance psychique et physique marquée et, avec le temps, du développement d'une tolérance et d'un comportement addictif accru. La consommation aiguë de nicotine peut entraîner une détente, un apaisement et une attention accrue. De plus, la sensation de faim est diminuée et des nausées et des vomissements peuvent survenir, tout comme de l'agressivité, des palpitations, de l'hypertension, des troubles de la circulation sanguine, etc. En ce qui concerne la nicotine, on met souvent en garde contre le fait qu'il s'agit d'une drogue d'initiation. (Dr. med. Brackmann, 2023)

# Consommation de tabac (âge: 15+)

## Prévalence de la consommation de tabac

Proportion de la population vivant en ménage privé en %  
2017 - Total



Source: OFS - Enquête suisse sur la santé (ESS)  
Les valeurs sont représentées avec l'intervalle de confiance à 95%. L'intervalle représenté par la barre d'erreur contient, avec une probabilité de 95%, la valeur réelle pour la population.  
n = nombre de personnes interrogées qui ont répondu à la/aux question(s) analysée(s).  
Les données des cantons ne sont représentées que pour ceux dont l'échantillon a été densifié. Le total suisse porte sur les données de l'ensemble des cantons.  
Les quantiles divisent les valeurs obtenues (ordonnées de manière croissante ou décroissante) en cinq groupes égaux. P. ex., le 1er quantile (couleur la plus claire) contient le 20% des cantons aux valeurs les plus basses.

## **Médicaments**

Les médicaments ont pour but de soulager les douleurs physiques ou psychiques. Certains médicaments peuvent toutefois créer une dépendance ou même être utilisés à d'autres fins. Les benzodiazépines, par exemple, font partie des médicaments qui créent une dépendance. Celles-ci sont notamment utilisées comme tranquillisants et somnifères. En Suisse, environ 11% des personnes de plus de 15 ans consomment régulièrement des somnifères ou des tranquillisants (Addiction Suisse 2023). Ces médicaments sont en principe soumis à ordonnance, c'est-à-dire qu'un médecin traitant peut les prescrire pour une certaine période. Certaines substances sont toutefois également disponibles illégalement sur le marché noir. Les risques pour la santé liés à la dépendance aux médicaments sont particulièrement importants lorsque ceux-ci sont consommés en même temps que d'autres substances (polyconsommation) ou que l'on conduit un véhicule sous l'influence de médicaments (Addiction Suisse 2023).

La consommation de médicaments contenant de la morphine (pour le traitement de la douleur) ou de certains médicaments contre la toux (oxycodone, fentanyl, etc.) peut également poser problème. Ces médicaments contiennent parfois des substances qui rendent dépendant et peuvent entraîner une forte dépendance chez les consommateur\*trices. Aux Etats-Unis, la consommation excessive et illégale de ces substances constitue un problème sérieux. Ainsi, en 2020, plus de 90 000 décès ont été liés à ces médicaments aux États-Unis (ARD, 2021).

## **Autres drogues**

Outre les substances mentionnées ci-dessus, il existe plusieurs autres substances qui créent une dépendance. Parmi elles, on trouve des drogues connues comme l'héroïne, la cocaïne ou les amphétamines. Ces drogues sont, comme dans pratiquement tous les pays du monde, interdites en Suisse.

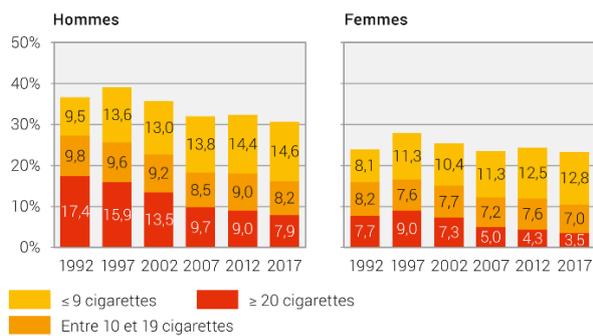
En Suisse, on constate depuis peu une forte augmentation de la consommation de ces substances (en particulier le crack). Cela s'explique notamment par le faible prix et la facilité d'accès du crack. Les problèmes qui en découlent (formation de scènes ouvertes de la drogue, problèmes sociaux des consommateur\*trices) préoccupent de plus en plus les autorités et le monde politique (Addiction Suisse, 2023).

## **Situation de la consommation de drogues en Suisse**

Il est un fait que les drogues tant légales qu'illégales sont consommées en Suisse. Les types de consommation et les habitudes de consommation diffèrent souvent entre les sexes et les groupes d'âge, de même qu'ils évoluent au fil du temps. Ci-dessous, quelques graphiques sur les habitudes de consommation de la population suisse :

## Fumeurs selon le nombre de cigarettes par jour

Population de 15 ans et plus vivant en ménage privé

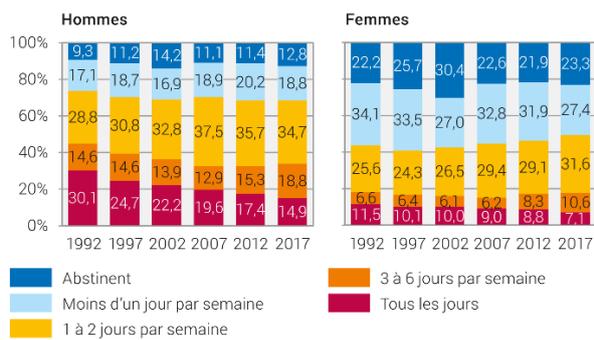


Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2018

## Consommation d'alcool

Population de 15 ans et plus vivant en ménage privé

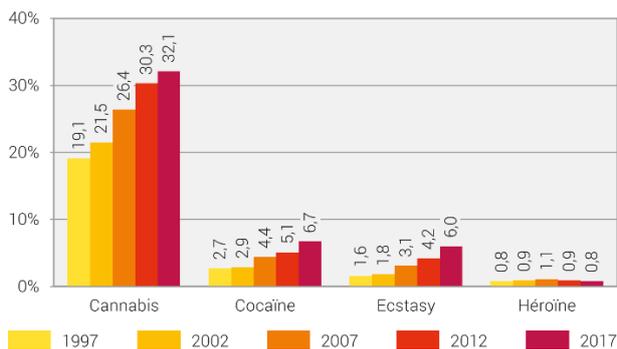


Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2018

## Consommation de drogues illégales

Au moins une fois au cours de la vie. Part de la population vivant en ménage privé\*



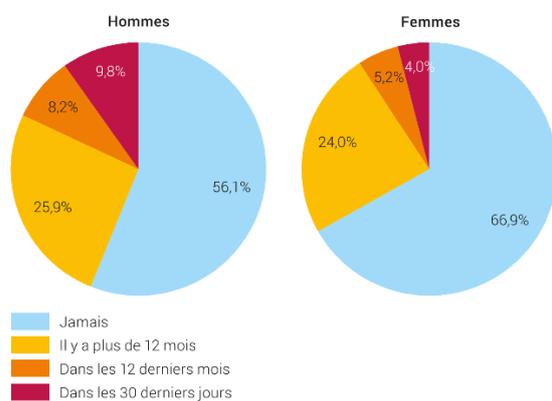
\* pour le cannabis: 15–59 ans; pour la cocaïne, l'héroïne et l'ecstasy: 15–49 ans

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2019

## Consommation de cannabis, en 2017

Population de 15 à 34 ans vivant en ménage privé



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2019

## **Bases légales**

### **Constitution fédérale**

- Art. 105 "Alcool  
La législation sur la production, l'importation, la purification et la vente des boissons distillées relève de la compétence de la Confédération. La Confédération tient notamment compte des effets nocifs de la consommation d'alcool
- Art. 118 "Protection de la santé  
La Confédération légifère sur
  - a) La manipulation de denrées alimentaires ainsi que de produits thérapeutiques, de stupéfiants, d'organismes, de produits chimiques et d'objets pouvant mettre en danger la santé.
  - b) Elle interdit notamment toute forme de publicité pour les produits du tabac qui touche les enfants et les jeunes.
- Art. 131 "Impôts spéciaux à la consommation  
La Confédération peut prélever des impôts de consommation spéciaux sur :
  - a) Tabac et produits du tabac
  - b) Eaux brûlées
  - c) Bière

### **Loi sur les stupéfiants**

La loi sur les stupéfiants régit la disponibilité des stupéfiants à des fins médicales et vise à empêcher la consommation non autorisée de ces substances et à promouvoir la prévention. La loi sur les stupéfiants régit notamment l'utilisation de substances interdites telles que l'héroïne, la cocaïne, le cannabis ainsi que les produits dérivés de ces substances.

### **Loi sur les denrées alimentaires**

L'article 14 de la loi sur les denrées alimentaires régit les dispositions particulières relatives à la vente, à la publicité et à l'étiquetage des boissons contenant de l'alcool.

### **Loi sur l'alcool**

La loi sur l'alcool régit la production, l'importation, la vente et l'imposition des boissons alcoolisées (spiritueux) qui contiennent plus de 15% d'alcool pur par volume. Il convient de noter que ces produits sont également soumis à des dispositions douanières spéciales, qui font l'objet d'une loi séparée.

### **Loi sur l'imposition de la bière**

Conformément à son nom, la loi sur l'imposition de la bière régit l'imposition de la bière.

### **Loi sur l'imposition du tabac**

La loi sur l'imposition du tabac, tout comme la loi sur l'imposition de la bière, régit l'imposition de tous les types de produits du tabac.

## Actualités politiques

### Tabac

[23.3588 | Vue d'ensemble du marché des produits du tabac et des succédanés du tabac | Objet | Le Parlement suisse](#)

Le postulat a été déposé par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. Il demande au Conseil fédéral de montrer dans un rapport quels sont les produits qui tombent actuellement sous le coup de la loi sur l'imposition du tabac, comment ils sont consommés et comment ils sont traités fiscalement. Le postulat a été adopté par le Conseil national lors de la session d'automne 2023, le Conseil fédéral doit maintenant présenter un rapport à ce sujet.

[Initiative populaire "Enfants sans tabac"](#)

L'initiative populaire fédérale "Enfants sans tabac" demandait l'interdiction de la publicité pour le tabac dans tous les lieux où elle peut atteindre les enfants et les jeunes (par ex. kiosques, magazines, etc.). L'initiative a été acceptée par le peuple et les cantons le 12 septembre 2019. De ce fait, la loi sur les produits du tabac doit être révisée. Le 21 juin 2023, le Conseil fédéral a mis un premier projet en consultation.

### Cigarettes électroniques

En raison de l'émergence croissante des e-cigarettes, de nombreuses interventions ont été déposées ces dernières années en vue de réglementer et de taxer les e-cigarettes. Vous trouverez ci-dessous un lien vers quelques-unes de ces interventions et projets de loi :

[23.3879 | Cigarettes électroniques jetables avec des volumes illégaux d'e-liquides vendues sur le marché suisse. Que va faire le Conseil fédéral ? | Objet | Le Parlement suisse](#)

[23.3567 | Menace environnementale. Pour la fin programmée des puffs, cigarettes électroniques jetables | Objet | Le Parlement suisse](#)

[23.3109 | Pour une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique \(puffs\) | Objet | Le Parlement suisse](#)

[22.069 | Loi sur l'imposition du tabac. Modification \(imposition des e-cigarettes électroniques\) | Objet | Le Parlement suisse](#)

### Cannabis

Des essais pilotes de distribution contrôlée de cannabis à des fins de "consommation" ont actuellement lieu dans plusieurs cantons. Cela est rendu possible par une modification de la loi sur les stupéfiants, qui est entrée en vigueur en mai 2021. Les essais pilotes doivent permettre de disposer d'une base scientifique pour discuter de la future réglementation de la consommation de cannabis. De plus amples informations sur les essais pilotes sont disponibles sur le [site de l'Office fédéral de la santé publique](#).

Autre nouveauté : les préparations à base de cannabis (par exemple les fleurs de cannabis) à des fins médicales peuvent être prescrites par les médecins à leurs patients. L'interdiction de la distribution de cannabis à des fins médicales a été levée en 2022. [Informations sur la distribution de cannabis à des fins médicales.](#)

[20.473 | Réguler le marché du cannabis pour mieux protéger la jeunesse et les consommateur\\*trices](#)  
[| Objet | Le Parlement suisse](#)

Cette initiative parlementaire demande que la culture, la production, le commerce et la consommation de cannabis contenant du THC fassent l'objet d'une nouvelle réglementation légale, conformément aux recommandations de la Commission fédérale pour les questions de dépendance (CFPD). La nouvelle réglementation doit tenir compte de la stratégie actuelle de la politique suisse en matière de drogues, améliorer la protection de la jeunesse et assécher le marché noir. L'initiative parlementaire est actuellement en discussion au sein des commissions compétentes (Commission de la sécurité sociale et de la santé publique) du Conseil national et du Conseil des Etats.

## **Prévention**

[17.4076 | Avenir de la politique en matière de drogue | Objet | Le Parlement suisse](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral de présenter un rapport sur les perspectives de la politique suisse en matière de drogue pour les dix prochaines années. Le rapport en réponse au postulat se trouve [ici](#).

[22.4047 | Drug Checking en Suisse. Comment soutenir l'offre et l'améliorer ? | Objet | Le Parlement suisse](#)

Le postulat demande au Conseil fédéral d'examiner la pratique actuelle en matière de drug checking (analyse de la substance des drogues et entretien de conseil avec un\*e expert\*e) et de présenter dans un rapport les éventuelles possibilités d'amélioration. Dans sa réponse, le Conseil fédéral se déclare prêt à examiner si les offres dans ce domaine doivent être encore plus clairement réglementées. Le postulat a été accepté et transmis au Conseil fédéral, qui doit maintenant entreprendre les vérifications nécessaires.

[23.4229 | Prévention des toxicomanies à l'école obligatoire et dans les écoles supérieures | Objet | Le Parlement suisse](#)

La motion demande au Conseil fédéral d'adapter la législation en conséquence, en collaboration avec les cantons, afin qu'une prévention contre la drogue soit mise en place en 7e année du secondaire 1 et en première année du secondaire 2. Le postulat a été déposé, la prise de position du Conseil fédéral est encore attendue, tout comme le vote au Conseil national.

## Liens intéressants

<b>Liens</b>
Addiction Suisse - Faits et chiffres <a href="#">Faits et Chiffres - Addiction Suisse</a>
Stratégie nationale Addictions <a href="#">Stratégie Addictions (admin.ch)</a>
Office fédéral de la santé publique - Addiction & Santé <a href="#">Addictions et santé (admin.ch)</a>
Rapport : Protection de la jeunesse dans le domaine de la consommation de substances psychoactives <a href="#">Consommation de substances: enfants et adolescents (admin.ch)</a>
Croix-Bleue Suisse - Fiches d'information sur les addictions <a href="#">Fiche d'information – Croix-Bleue Suisse (croixbleue.ch)</a>

## Bibliographie

Brackmann, D. m. C., 2023. *Dépendance : vue d'ensemble*. [En ligne] Disponible sur : <https://viamedici.thieme.de/lernmodul/7730841/f93ec067-1be2-4fec-aed2-5551e2f20a49/abh%C3%A4ngigkeit+%C3%BCberblick> [consulté le 20 05 2022].

Office fédéral de la santé publique OFSP, 2015. *Stratégie nationale Addictions 2017-2024*, Berne : s.n.

Office fédéral de la santé publique OFSP, 2019. *Rapport : Protection de la jeunesse dans le domaine de la consommation de substances psychoactives*, s.l. : Confédération suisse .

Dr. med. Brackmann, C., 2023. *Via Medici - Alcool : Dépendance*. [En ligne] Disponible sur : <https://viamedici.thieme.de/lernmodul/7730843/c6bd476a-463c-4dbb-ae24-b8f1f50361d8/alkohol+abh%C3%A4ngigkeit#EA7007A6FBDE46A9AF09C8AEF00EEF75> [Zugriff am 30 07 2023].

Dr. med. Brackmann, C., 2023. *Via Medici - Nicotine : Dépendance*. [En ligne] Disponible sur : [https://viamedici.thieme.de/lernmodul/7730952/f93ec067-1be2-4fec-aed2-5551e2f20a49/nikotin+abh%C3%A4ngigkeit#section\\_kt5\\_kst\\_gfbmit\\_20180926144251511](https://viamedici.thieme.de/lernmodul/7730952/f93ec067-1be2-4fec-aed2-5551e2f20a49/nikotin+abh%C3%A4ngigkeit#section_kt5_kst_gfbmit_20180926144251511) [Zugriff am 30 07 2023].

Graefe, K. H., Lutz, W. & Bänisch, H., 2016. 1.10 Dépendance (addiction) . In : Thieme, Hrsg. *Duale Reihe Pharmakologie und Toxikologie* . Stuttgart : Thieme , p. 840.

Rédaction Portail Santé, 2019. *Consommation de cannabis : conséquences à long terme*. [En ligne] Disponible sur : <https://www.gesundheit.gv.at/krankheiten/sucht/cannabis/canabiskonsumfolgen.html> [consulté le 07 2023].

Addiction Suisse , pas de date *Cannabis*. [En ligne] Disponible sur : <https://www.suchtschweiz.ch/zahlen-und-fakten/cannabis/> [consulté le 08 2023].

Addiction Suisse , pas de date *Nouveaux produits contenant de la nicotine*. [En ligne] Disponible sur : <https://www.suchtschweiz.ch/zahlen-und-fakten/neue-nikotinhaltige-produkte/> [consulté le 30 07 2023].

Addiction Suisse, 2011. L'alcool dans notre société - hier et aujourd'hui. *Addiction Suisse* , p. 12.

ARD (2021) : Le triomphe dévastateur du fentanyl : <https://www.tagesschau.de/ausland/opioid-krise-usa-101.html>

Addiction Suisse (2023) : Crack : les leçons de Genève. <https://www.tagesschau.de/ausland/opioid-krise-usa-101.html>